

### MES ÉTUDES UNIVERSITAIRES 2023-2024

Une culture des formations des métiers





Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines







### Table des matières

Ava	ant p	ropos	. 5
La	rentr	éeée	. 6
Le	calen	drier administratif et universitaire	. 7
L'oı	rgani	sation de la licence	. 9
Le '	tutor	at d'accueil des ETUDIANT.E. S	10
Ens	eign	ant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s referent.e.s	10
Les	insc	riptions	11
L'as	ssidu	ité	12
Les	étuc	diant.e.s boursier.ère.s	12
La	réori	entation	12
le g	juich	et numérique (ENT)	13
Ser	vices	s aux étudiant.e.s	15
	>	Le relais handicap	15
	>	Le pôle accompagnement	
	>	Le pôle insertion professionnelle LLSH	
	>	La bibliothèque universitaire (BU)	15
	>	Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)	16
	> prof	Le service universitaire d'information et d'orientation et d'aide à l'insertion essionnelle (SUIO-IP)	16
	>	Le service de santé universitaire (SSU)	16
	>	Le service UA-Culture	17
	>	InfoCampus	17
	>	Le CROUS	18
La	vie a	u sein de la Faculté	18
Plai	n du	campus	20

### **AVANT PROPOS**

Vous venez d'intégrer la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, je vous félicite et vous souhaite la bienvenue.

Située sur le campus de Belle-Beille, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines est une composante de l'Université d'Angers (UA) au même titre que la Faculté des Sciences, l'IUT, Polytech, l'ESTHUA, la Faculté de Droit-Économie-Gestion, la Faculté de Santé et l'IAE. Ces composantes sont situées sur trois campus angevins (Belle-Beille, Saint-Serge et Santé) et deux campus extérieurs (Cholet et Saumur).

L'UA est composée de plus de 26000 étudiant.e.s, dont plus de 6 000 sont inscrit.e.s à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, ce qui en fait la composante la plus importante en nombre d'étudiant.e.s.

La Faculté propose des formations initiales de la licence au master en Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Histoire, Langues Étrangères Appliquées, Lettres et Sciences du Langage, Psychologie. L'ensemble des enseignements est orienté vers la réussite des étudiant.e.s et vers leur insertion professionnelle. Les activités de recherche de la Faculté sont organisées au travers d'unités reconnues à l'échelle nationale et internationale.

La Faculté fonctionne grâce au concours d'un personnel qui porte les valeurs du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche : culture, créativité, liberté, savoirs, connaissances et compétences. Les 50 personnels administratifs et techniques, les 140 enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s et les 450 vacataires ont pour mission de former des citoyen.ne.s responsables, ouvert.e.s au monde et à sa diversité.

En venant à l'Université, vous avez fait le choix d'une formation exigeante qui vous demandera une très forte implication personnelle. La conjugaison de l'assiduité aux cours, du travail personnel et d'une vie étudiante épanouie (culture, sport, engagement, etc.) vous permettra de réussir.

L'UA a développé depuis de nombreuses années plusieurs dispositifs destinés à accompagner les étudiant.e.s vers la réussite. Ces dispositifs ont fait leurs preuves puisque l'UA est aujourd'hui classée 2ème université de France avec près de 49 % des étudiants qui valident leur licence en 3 ans Ces dispositifs sont nécessaires mais non suffisants pour votre réussite qui sera principalement liée à votre quantité/qualité de travail.

Ce livret est destiné à vous donner les premières informations pour découvrir ce nouveau monde qu'est pour vous l'université. Toutes ces informations sont mises à jour sur le site internet de l'UA (<a href="http://www.univ-angers.fr">http://www.univ-angers.fr</a>) que je vous encourage à parcourir dans le détail. Je vous encourage également à prendre du temps pour découvrir votre Guichet Numérique (voir la section "Les inscriptions pédagogiques") qui vous offre de très nombreux outils et services pour faciliter votre parcours universitaire.

Enfin, je vous engage à la curiosité et aux initiatives en co-construction avec la direction de la Faculté qui souhaite vivement que vivent les idées, les projets, les actions des étudiant.e.s et des associations. Encore une fois, je souhaite la bienvenue à toutes et tous en espérant que vous aurez du plaisir à étudier et à vivre votre projet au sein de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Eric PIERRE Enseignant-chercheur – Département d'Histoire Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

### LA RENTREE

Pour les étudiant.e.s de L1, la rentrée s'effectue en deux temps :

- le **lundi 4 septembre 2023** a lieu la réunion générale de rentrée (en quatre groupes, répartis selon l'ordre alphabétique), voir ci-dessous les horaires. Il s'agit d'une présentation générale de la Faculté et de l'année de L1 assurée par Eric PIERRE, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.
- Du 4 au 8 septembre 2023 se tiennent les réunions de rentrée par parcours. C'est à cette occasion que vous rencontrerez votre responsable d'année ainsi que des membres de l'équipe pédagogique. Ceux-ci vous présenteront le contenu et le fonctionnement de l'année et vous aurez l'occasion de poser les questions qui vous tiennent à cœur.

### La présence à ces deux réunions est obligatoire.

- 1. La réunion générale d'information sur votre année de L1 est organisée le **lundi 4** septembre 2023 dans l'amphi A :
- 09h00 pour les étudiant.e.s : nom de famille de A et C ;
- 10h30 pour les étudiant.e.s : nom de famille de D et J ;
- 14h00 pour les étudiant.e.s : nom de famille de K et O
- 15h30 pour les étudiant.e.s : nom de famille de P et Z

Vous serez pris en charge à la suite de cette réunion par les tuteur.trice.s d'accueil qui vous feront découvrir le campus et répondront à toutes les questions que vous vous posez.

2. Les réunions de rentrée par parcours

Les dates sont consultables sur le site de l'Université d'Angers sur la page de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines dans l'espace Etudiant.

### Ou scannez ici :



### **CALENDRIER ADMINISTRATIF ET UNIVERSITAIRE**

## Calendrier Universitaire et Administratif 2023-2024

## Réunions de rentrée

Réunions de rentrée par niveau et par département : A partir du lundi 4 septembre 2023 pour les L2 et les L3 A partir du mardi 5 septembre 2023 pour les L1 Réunion générale pour les L1 : lundi 4 septembre 2023

### Début des cours

Pour plus de détails voir les calendriers de chaque licence Pour les Licences : à partir du lundi 11 Septembre 2023

Pour les Masters : à partir du lundi 4 septembre 2023

## Clôture des inscriptions administratives

Session 2

Licence et Master: vendredi 22 septembre 2023

Etudiants de Master passant en jury de session 2 : vendredi 24 novembre 2023

Formations en alternance: vendredi 3 novembre 2023

Doctorat: vendredi 24 novembre 2023

## Arrivée et inscription tardives

Date limite d'arrivée : vendredi 29 septembre 2023

Session 2

Date limite d'inscription tardive traitée par les directeurs des composantes : vendred! 20 octobre 2023 inclus

### remboursement des frais d'inscription Annulation d'inscription avec

Pour les formations débutant au 1er semestre : vendredi 6 octobre 2023

Pour les formations débutant au 2ème semestre : vendredi 16 février 2024

## Entretiens Enseignant-Référent

préprofessionnalisation

\* pour les autres enseignements, voir calendriers des formations

périodes

Entretien N°1: entre le 2 et le 27 octobre 2023 (= semaines 40, 41, 42, 43)

**Entretien N°2** : entre le 6 février et le 1er mars 2024 (= semaines 6, 7, 8, 9)

P2 ( = P7 = P12) entre le 6 novembre (semaine 45) et le 22 décembre 2023 (semaine 50) P3 ( = P8 = P13) entre le 15 janvier (semaine 3) et le 23 février 2024 (semaine 8) P1 (= P6 = P11) entre le 18 septembre (semaine 38) et le 27 octobre 2023 (semaine 43)

P4 (= P9 = P14) entre le 26 février (semaine 9) et le 12 avril 2024 (semaine 15)

ransmission de l'ensemble des dates des étudiant. e. s par les équipes pédagogiques Contrôles Continus de promotions aux

Sessions d'examens, remontée annuelle des notes et Jurys de licence

Pas de session d'examen terminal Remonété des notes pour les ificences "classiques" ; au plus tard, le mardi 22 mai 2024 Lurys : entre le 32 mai 2024

Session d'examen entre le jeudi 13 juin et le mercredi 26 juin 2024 Remonerte des notess : au plût stard, le mercredi 5 juillet 2024 Jurys : Les 11 ou 12 juillet 2024

Au plus tard, le samedi 30 septembre 2023



Dates limites de réunion des jurys 2ème session pour les autres

Examens session 2 (semestre 1 et semestre 2): positionnés selon la formation Jurys session 2 (semestre 1 et semestre 2): Pour les Master 1 : au plus tard, le vendredi 20 septembre 2024 pour less Master 2 : au plus fard, le vendredi 22 novembre 2024

Examens semestre 1: du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 12 janvier 2024
Jurys semestre 1: à patrif du lundi 5 février 2024
Examens semestre 2: positionnés selon la formation
Jurys semestre 2: avant le 13 juillet 2024

Sessions d'examens et Jurys de Master

Session 1

formations

Pour les Licences pro : vendredi 11 octobre 2024 Pour les DU : vendredi 22 novembre 2024

# Congés universitaires et fermetures institutionnelles 2023-2024



## 

Eté	<b>Début</b> Samedi 20 juillet 2024	
Printemps	<b>Fin des cours</b> Samedi 27 avril 2024	<b>Reprise :</b> Lundi 6 mai 2024
Hiver	Fin des cours Samedi 2 mars 2024	Reprise: Lundi 11 mars 2024
Noël	Fin des cours Samedi 23 décembre 2023	<b>Reprise</b> : Lundi 8 janvier 2024
Automne	Fin des cours Samedi 28 octobre 2023	Reprise : Lundi 6 novembre 2023

## ★ Fermetures institutionnelles

	Automne	Noël	Hiver	Printemps	Eté	Autres dates de fermetures
UFR LLSH	Pas de fermeture	Début Samedi 23 décembre 2023 Reprise:	Pas de fermeture	Pas de fermeture	Début Samedi 20 juillet 2024 Reprise :	Vendredi 10 mai 2024 Lundi 20 mai 2024
		Lundi 8 janvier 2024			Lundi 19 août 2024	
		<b>Fin des cours</b> Samedi 23 décembre 2023		C	<b>Début</b> Samedi 20 juillet 2024	Vendredi 10 mai 2024
		<b>Reprise</b> : Lundi 8 janvier 2024	ממופים מיים	מס ופווו מ	Reprise: Lundi 19 août 2024	

## x Dates à retenir



### L'ORGANISATION DE LA LICENCE

Chaque année de licence est organisée en 5 périodes d'enseignement de 6 semaines. Selon leur volume horaire, les enseignements pourront se répartir sur une, deux ou trois périodes. Chaque enseignement sera évalué par des épreuves tout au long de l'année universitaire.

Toutes les licences respectent une structuration identique, avec le même volume d'enseignement disciplinaire et le même volume d'enseignement de méthodologie, de culture générale et de préprofessionnalisation. Les réorientations ou les doubles licences s'en trouvent facilitées.

Toutes les licences font une place également importante aux compétences transversales (langues étrangères, culture numérique, expression écrite et orale en français), aux compétences méthodologiques (méthodologie du travail universitaire ou MTU), à la culture générale et scientifique. L'objectif de cet enseignement est d'offrir une formation complémentaire visant à élargir la culture personnelle.

À partir de la 2<sup>ème</sup> année, toutes les licences comportent des enseignements de préprofessionnalisation (unités d'enseignement préprofessionnelles) ainsi que de sensibilisation et de préparation à la recherche scientifique. Un catalogue regroupe par année (L2 et L3) ces enseignements. Celui-ci vous permettra de choisir les cours qui vous intéressent. Le choix doit donc être effectué en cohérence avec votre projet personnel et professionnel. Attention, le nombre de place peut être limité et il faut faire rapidement vos inscriptions pédagogiques (IP).

### LE TUTORAT D'ACCUEIL DES ETUDIANT.E. S

Le tutorat d'accueil est un dispositif d'aide à la réussite et à l'intégration dans l'Université, dès l'arrivée des nouveaux.elles étudiant.e.s. Ce tutorat est assuré par des étudiant.e.s de 3ème année ou de master.

Cet accueil permet de faciliter la découverte et la connaissance du milieu universitaire, il est primordial pour réussir le premier contact avec le monde universitaire.

Il comprend des visites guidées du campus (locaux, services aux étudiant.e.s, etc.) avec des tuteur.trice.s qui pourront répondre à vos questions concernant les options, les modalités de contrôle des connaissances ou encore la vie étudiante en général.

Les tuteur.trice.s d'accueil seront présent.e.s à l'issue de la réunion générale pour les L1 le 4 septembre et, également, au moment de votre réunion de rentrée du 5au 8 septembre, dans le hall de la Faculté pour vous guider et répondre à vos questions.

Vous reconnaîtrez les tuteur.trice.s grâce à leur tee-shirt aux couleurs de l'Université d'Angers.

### ENSEIGNANT.E.S ET ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S REFERENT.E.S

La Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines met en place un dispositif de référent.e.s destiné aux étudiant.e.s de première année.

Un.e enseignant.e ou enseignant.e-chercheur.e référent.e est chargé.e d'un groupe d'une vingtaine d'étudiant.e.s dont il va faciliter l'intégration dans le système universitaire tout au long de l'année de L1.

Une première rencontre individuelle sera organisée dans le courant du mois d'octobre, avec votre enseignant.e ou enseignant.e-chercheur.e référent.e. Cette première rencontre est l'occasion d'une prise de contact ; elle doit vous permettre de vous renseigner sur tous les aspects qui vous paraissent encore flous en posant les questions qui vous tiennent à cœur. L'enseignant pourra aussi vous orienter vers les services de l'université les plus à même de répondre à vos difficultés éventuelles (santé, aide financière, orientation, etc.).

L'enseignant.e ou l'enseignant.e-chercheur.e référent.e vous recevra ensuite au cours du mois de février pour faire le point avec vous sur vos résultats, votre projet personnel ou encore sur les éventuels problèmes rencontrés.

À tout moment de l'année, il.elle demeure votre interlocuteur.trice privilégié.e pour toute question d'ordre pédagogique et/ou administratif.

N'hésitez donc pas à le contacter à la sortie d'un cours, ou par courriel (l'adresse courriel d'un.e enseignant.e ou d'un.e enseignant.e-chercheur.e de l'université est disponible sur le site internet de l'UA en cliquant sur "Annuaire").

### LES INSCRIPTIONS

L'inscription à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

L'inscription se déroule en trois étapes :

- 1. **L'inscription administrative (IA)**: elle doit s'effectuer avant le 22 septembre 2023 pour tous les étudiants de licence, licence professionnelle sauf les étudiants de Master passant en jury de 2ème session.
  - a. pour les primo-entrant.e.s en L1 et les étudiant.e.s se réorientant en L1 à la Faculté, cette inscription se fait sur le site de la plateforme ParcourSup dans la rubrique Inscription Administrative (IA);
  - b. pour les autres (validation d'études de diplômes français, étudiant.e.s étrang.er.ère.s en échange, étudiant.e.s étrang.er.ère.s hors échange), se renseigner au 1<sup>er</sup> étage de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (service de la scolarité).
- 2. La validation du Guichet Numérique (ENT);
- 3. **L'inscription pédagogique (IP)** : elle doit s'effectuer via votre Guichet Numérique (<a href="http://ent.univ-angers.fr/">http://ent.univ-angers.fr/</a>).

### du 8 au 10 septembre 2023

### \*\*\* ATTENTION \*\*\*

### Pas d'inscription pédagogique dans les délais = Pas d'inscription aux examens

L'inscription administrative nécessite de payer des droits qui sont constitués de :

- la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) : l'étudiant.e doit s'acquitter de cette contribution (100 €) sur le site <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a> avant de procéder à son inscription administrative. Le paiement se fait par carte bancaire ou envoi postal mais dans ce dernier cas 5 € supplémentaires seront à votre charge. Cette contribution inclut l'affiliation à la sécurité sociale et est destinée à soutenir les projets sportifs, culturels, et tous ceux permettant d'améliorer les conditions de la vie étudiante ;
- **les droits de scolarité de la licence** sont nationaux et fixés annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (170 € en Licence). Le paiement se fait par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers ou par CB en ligne (ParcourSup pour les L1 primo-entrants ou en réorientation).
- Les étudiants en double licence doivent s'acquitter d'une première inscription de 170 euros et d'une inscription secondaire à taux réduit de 113 euros.
- Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription.

NB : Les étudiant.e.s qui n'ont pas fait leur inscription via la plateforme ParcourSup doivent valider leur compte étudiant pour accéder à leur Guichet Numérique.

### L'ASSIDUITE

### L'assiduité aux cours est obligatoire.

Une dispense d'assiduité peut être accordée mais seulement aux étudiant.e.s qui :

- exercent une activité salariée ou sont autoentrepreneurs;
- sont sportif.ve.s de haut niveau;
- sont en situation de handicap;
- ont une double inscription;
- sont mère ou père de famille ;
- ont une raison médicale.

Cette dispense d'assiduité se demande auprès du.de la gestionnaire de votre filière pour un ensemble de périodes d'enseignement ou l'intégralité de l'année universitaire. Un étudiant dispensé d'assiduité doit cependant se présenter aux contrôles continus qui sont indiqués sur son emploi du temps.

### LES ETUDIANT.E.S BOURSIER.ERE.S

Lorsqu'on parle d'étudiant.e.s boursier.ère.s, il s'agit :

- des bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture);
- des bourses versées par les régions (pour les étudiant.e.s dans des formations paramédicales, sanitaires et sociales).

La demande de bourse doit se faire tous les ans sur le site du CROUS (<a href="http://www.crous-nantes.fr/">http://www.crous-nantes.fr/</a>) entre le 15 janvier et le 15 mai.

Après l'inscription, les étudiant.e.s boursier.ère.s, qui ont payé leur inscription ou qui sont devenu.e.s boursier.ères.s doivent fournir le plus rapidement possible la copie de leur notification **définitive** de bourse ainsi qu'un RIB à leur nom, afin d'obtenir un remboursement de leurs frais de scolarité.

### \*\*\* ATTENTION \*\*\*

Pour les boursiers, l'assiduité est obligatoire aux cours et contrôles continus En cas de non-respect : l'étudiant.e doit reverser les sommes indûment perçues

### LA REORIENTATION

Un changement d'orientation à l'issue des périodes 1 et 2 (septembre-novembre) de la licence 1 est possible (vers une autre licence, vers un DUT, vers un BTS, etc.). Pour cela, il est nécessaire de constituer un dossier de demande de réorientation de fin novembre à début décembre. Attention certaines licences à gros effectifs n'acceptent pas les réorientations.

Le dossier est à télécharger, vous le trouverez dans l'espace étudiant de la page de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines.

### LE GUICHET NUMERIQUE (ENT)

Une fois votre inscription administrative terminée, vous recevrez sur votre boîte mail personnelle un lien grâce auquel vous activerez votre ENT.

Un Identifiant et un Mot de passe seront générés après activation de votre compte étudiant. Pour cela, rendez-vous sur le Guichet Numérique et saisissez votre numéro d'étudiant.e (8 chiffres) et votre code confidentiel, donnés lors de votre inscription administrative.

Votre Guichet Numérique vous permet de piloter toute votre scolarité. Parmi les très nombreuses fonctionnalités de cet espace, on peut noter :

- La messagerie **ZIMBRA** qui vous permettra de communiquer via votre adresse sur le domaine etud.univ-angers.fr;
- La section emplois du temps afin de connaître votre agenda de cours en temps réel et depuis n'importe où;
- La plateforme **Moodle** qui vous donne un accès aux cours en ligne déposés par vos enseignant.e.s et enseignant.e.s -chercheur.e.s ;
- Le partage et le dépôt de fichiers pour un travail collaboratif avec vos camarades ;
- La plateforme **Ip'Oline** pour le suivi des offres de stage ou encore le dépôt de votre *CV* en ligne ;
- Les **RDV avec un conseiller** qui vous donne un accès direct à un.e conseiller.ère en orientation, si vous vous interrogez sur votre avenir proche ou à plus long terme ;
- L'Inscription au sport pour vous inscrire aux activités du SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) ;
- La Carte multiservices pour la gestion de votre carte étudiante
- Le **Porte-monnaie IZLY** pour payer le Restaurant Universitaire (RU) avec votre carte étudiant ; Vous pouvez aussi télécharger l'application IZLY.
- Le suivi de vos inscriptions pédagogiques et de vos relevés de notes.
- L'accès au catalogue de la Bibliothèque Universitaire (BU) ;
- La réservation de **matériels** informatiques et audio-visuels ;
- Le suivi de l'actualité de l'UA via Twitter., etc.

Voici une capture d'écran de votre Guichet Numérique (à utiliser sans parcimonie dans sa version ordinateur comme dans sa version mobile) :



### SERVICES AUX ETUDIANT.E.S

### > Le relais handicap

Le Relais handicap de l'Université d'Angers accueille, assiste et accompagne les étudiants en situation de handicap (handicap moteur, sensoriel, psychique, cognitif, troubles des apprentissages, maladie chronique et/ou invalidante ...). Son objectif ? Répondre au mieux aux besoins de tous les étudiant·es de l'UA, organiser leur accessibilité aux savoirs, permettre leur réussite.

Contact : Marlène Touzeau vous accueille à La Passerelle, 2 rue Lakanal à Angers, afin de répondre à toutes vos questions liées à une situation de handicap.

### > Le pôle accompagnement

Des chargés d'accompagnement pédagogique sont à votre écoute si vous souhaitez avoir des renseignements sur un accompagnement spécifique : social, psychologique, méthodologique ou médical. Ils organisent aussi le tutorat. Leurs bureaux sont localisés au second étage du bât. A de la Faculté.

### > Le pôle insertion professionnelle LLSH

Morgane Bariou et Marjorie Baumgarten, situées au second étage du bât. A de la Faculté, pourront vous recevoir si vous avez des questions concernant votre insertion professionnelle et/ou un projet professionnel que vous souhaitez faire mûrir/évoluer.

Attention si vous avez besoin de parler orientation, c'est vers le SUIO-IP qu'il faut vous tourner (voir paragraphe ci-dessous).



### > La bibliothèque universitaire (BU)

Tous les services de la BU sont accessibles depuis votre Guichet Numérique : horaires, catalogues (livres, revues, BD, dvd), recrutement de jobs étudiant.e.s, etc.

Deux bibliothèques universitaires sont à votre disposition : une sur le campus Belle-Beille et l'autre sur le campus Saint-Serge. La première est ouverte du lundi au samedi, la seconde est ouverte tous les jours de la semaine.

La BU est l'un des secrets du succès de vos études car vous y trouverez toutes les ressources qui vous permettront de compléter et d'enrichir vos cours. Une étude scientifique (Heusse, M.-D., 2015, La valeur de la bibliothèque pour la réussite des étudiants, *I2D – Information, Données et Documents*, 4-53) a montré que " les étudiants qui empruntent sont ceux qui réussissent et, parmi les emprunteurs, ceux qui empruntent le plus sont ceux qui réussissent le plus, indépendamment de toutes les autres variables du modèle". Alors utilisez les services de la BU sans retenue pour votre réussite...

### Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Ce service a pour objectif d'organiser les pratiques physiques et sportives de tou.te.s les étudiant.e.s et des personnels de l'université d'Angers. Que vous soyez débutant.e, confirmé.e ou expert.e, vous pouvez suivre les cours encadrés par des enseignant.e.s. spécialisé.e.s qui vous permettront de pratiquer une ou plusieurs activités en loisir, formation personnelle ou en pratique évaluée. Le SUAPS propose un Pack Sport UA qui comprend :

- 1 activité au choix par semestre ;
- un accès illimité à l'Espace Cardio ;
- un accès gratuit aux animations;
- un accès gratuit à l'ensemble des activités du planning découverte de mai/juin

Ce Pack Sport UA est gratuit pour tou.te.s les étudiant.e.s de l'Université d'Angers (si vous choisissez de faire une activité supplémentaire, il vous en coutera la somme de 10 €).

Ce service proposé aux étudiant.e.s de l'UA est d'une très grande qualité et favorise une meilleure réussite dans vos études tout en contribuant très largement à votre santé : mens sana in corpore sano ("un esprit sain dans un corps sain").

Vous pouvez accéder aux très nombreuses activités proposées par le SUAPS via le site internet de l'UA (<a href="http://www.univ-angers.fr">http://www.univ-angers.fr</a>) en cliquant dans le menu à droite sur l'onglet "Vie des campus", puis "Sport". Le SUAPS est localisé sur le campus Belle-Beille.

### > Le service universitaire d'information et d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle (SUIO-IP)

Ce service, localisé sur le campus Belle-Beille à La Passerelle, 2 rue Lakanal à Angers, accueille, informe et oriente les étudiant.e.s dès leur entrée à l'Université d'Angers et tout au long de leur cursus universitaire. Il assure également le suivi de l'insertion professionnelle des étudiant.e.s et permet ainsi d'avoir une vision statistique sur ces données précieuses pour faire vos choix d'avenir. Vous pouvez accéder à l'ensemble des services proposés par le SUIO-IP via le site de l'UA (<a href="http://www.univ-angers.fr">http://www.univ-angers.fr</a>) en cliquant dans le menu à droite sur l'onglet "Formations", puis "Dispositifs d'accompagnement".

### > Le service de santé universitaire (SSU)

Situé également sur le site de Belle-Beille à La Passerelle, 2 rue Lakanal à Angers, le SSU propose gratuitement un accueil permanent et personnalisé pour les étudiant.e.s qui souhaitent demander conseil, mettre à jour une vaccination, obtenir un certificat médical, consulter pour un problème médical, etc. Il propose également des consultations spécialisées dans les domaines de la gynécologie, de la psychologie, de la psychologie, de la psychiatrie et de la diététique.

Un service social est également à disposition pour les questions sur les demandes de bourses, les prêts, le logement, la protection sociale et les difficultés d'ordre personnel et/ou familial. Tous ces services ont bien évidemment pour objectif de tout mettre en œuvre pour assurer aux étudiant.e.s

un bien-être physique, psychologique et social tout au long des leurs études. Vous pouvez accéder à l'ensemble des services proposés par le SSU via le site de l'UA (<a href="http://www.univ-angers.fr">http://www.univ-angers.fr</a>) en cliquant dans le menu à droite sur l'onglet "Vie des campus", puis "Santé".

### > Le service UA-Culture

L'équipe de ce service a pour mission de mettre en œuvre la politique culturelle de l'UA. L'objectif est de proposer un cadre propice à la diffusion de la culture et de la créativité, de la culture scientifique et technique et à l'enrichissement personnel et collectif. Ce service favorise l'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles. La culture, par son rôle d'ouverture sur le monde, contribue à réduire les inégalités entre des publics étudiants qui, du fait de leurs parcours antérieurs et de leurs origines sociales, sont inégalement préparés à l'acquisition des savoirs. Ce service propose donc aux étudiant.e.s des espaces d'expérimentations artistiques divers et variés. Pour cela, il dispose de lieux de diffusion et de création comme La Passerelle, l'Espace Culturel (« le Qu4atre ») ou encore les galeries. Au cœur des campus, ces espaces sont conçus pour accueillir les étudiant.e.s et les personnels afin d'offrir de multiples possibilités d'expressions artistiques.

La direction de la culture et des initiatives propose notamment la carte culture qui donne droit à :

- des tarifs préférentiels sur les spectacles de nos partenaires culturels avec vos 12 coupons réductions Carte culture UA;
- des visites, des rencontres, des ateliers de découverte et de pratiques artistiques tout au long de l'année, gratuits et encadrés par des professionnels;
- des soirées VIP Carte culture, pleines de surprises.

Vous pouvez accéder à l'ensemble des services proposés par le service via le site de l'UA (<a href="http://www.univ-angers.fr">http://www.univ-angers.fr</a>) en cliquant dans le menu à droite sur l'onglet "Vie des campus", puis la rubrique "Culture".

### > InfoCampus

Le Guichet Infocampus est un dispositif d'accueil et de renseignement pour aider les futurs et nouveaux étudiants à débuter leur vie étudiante à Angers. L'objectif est de répondre à leurs questions mais aussi de les rediriger vers les dispositifs mis en place par l'UA et ses partenaires pour leur faciliter la vie. Pour cela, il s'appuie, d'une part, sur une équipe d'étudiants « ambassadeurs » expérimentés et formés, et d'autre part, sur un réseau de partenaires du territoire impliqués dans la vie étudiante.

**Thématiques abordées :** restauration, transport, pistes logement, santé et sécurité sociale, numérique, orientation, emploi, stage, sport, culture, loisirs, vie associative, engagement étudiant, international, etc.

Dès juillet (du 4 au 21, de 10h à 16h), le guichet Info-Campus met en place une Hotline pour répondre à vos questions : 02 44 68 86 05.

Du 31 août au 29 septembre, une permanence est assurée en présentiel de 10h à 16h à la Passerelle (Campus Belle-Beille) au 2 rue Lakanal. La page internet du Guichet InfoCampus est accessible depuis le site de l'UA (<a href="http://www.univ-angers.fr">http://www.univ-angers.fr</a>) en cliquant dans le menu à droite sur Vie des campus et ensuite Vie pratique.

Des rencontres avec les partenaires sont prévues tous les mardis du mois de septembre de 12h à 14h.

### > Le CROUS

Le CROUS propose plusieurs dispositifs pour la vie étudiante : restaurants universitaires (RU) sur les trois campus angevins de l'UA (Belle-Beille, Saint-Serge et Santé), résidences universitaires sur le campus Belle-Beille, mais aussi des aides financières (bourses, logement, création) ou encore des offres d'emplois temporaires. Vous pouvez consulter l'ensemble des services proposés par le CROUS sur <a href="http://www.crous-nantes.fr/">http://www.crous-nantes.fr/</a>.

### LA VIE AU SEIN DE LA FACULTE

### Locaux de L'UFR

L'ouverture des locaux est fixée à 7h30, la fermeture des locaux est fixée à 20h00, du lundi au vendredi inclus. L'accueil est assuré de 7h45 à 19h00, du lundi au vendredi. Il n'y a pas d'ouverture au public le week-end et jours fériés. Une partie des locaux peut toutefois être ouverte le samedi.

### Concernant le comportement dans les locaux

Le respect d'autrui est une règle de base de toute vie en communauté. Tout manquement caractérisé à cette règle constaté dans les couloirs, halls et autres parties communes est susceptible d'entraîner des sanctions.

En vertu de l'article L.811-4 du code de l'éducation nationale, tout acte de bizutage, de violence, de menace, d'atteinte sexuelle, tout acte discriminatoire, incitant à la haine, humiliant ou dégradant et tout harcèlement est puni des peines prévues par le code pénal.

L'utilisation des locaux et du matériel doit se faire dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et des consignes d'hygiène et de sécurité. Toute dégradation des locaux, des installations ou du matériel expose son auteur à des sanctions. Les personnels de la Faculté peuvent demander à toute personne mise devant le fait accompli de présenter sa carte d'étudiant.e.

### Concernant le tabac, l'alcool et la propreté

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux de la Faculté et dans les zones couvertes (décret n° 2006-1386 du 15-11-2006). Les abords extérieurs immédiats et les parvis sont équipés de cendriers et de poubelles permettant le recueil des mégots ou tout autre déchet.

L'ensemble des usager.ère.s est responsable du bon état de propreté des locaux. Chacun.e est invité.e à respecter ces locaux, ainsi que le matériel et les équipements mis à disposition. Il est impératif de remettre les salles d'enseignement en ordre après leur usage, d'utiliser les moyens informatiques à un usage strictement professionnel, pédagogique ou de recherche.

La consommation d'alcool est interdite dans les locaux de la Faculté et aux abords proches.

### Manifestations ouvertes au public

Toute demande d'organisation de manifestations particulières prévues pendant les heures d'ouverture (tenue de stand d'information, exposition, demande de mise à disposition de salles, etc.) doit faire l'objet d'une autorisation préalable du directeur ou de la directrice des services de la composante au moins 5 jours francs avant la manifestation. Le cas échéant, une convention d'occupation des locaux doit être signée entre le demandeur et l'Université.

### **Associations étudiantes**

Des associations d'étudiant.e.s de la Faculté régulièrement établies (loi 1901) peuvent demander à avoir leur siège à la Faculté. Leurs statuts devront être déposés en préfecture et une copie desdits statuts sera adressée au directeur de la Faculté. Les activités de ces associations devront être conformes à leur objet social.

Les associations ont la responsabilité exclusive de l'assurance, de la gestion, de l'ordre et de l'entretien des locaux mis à leur disposition. En cas de négligence, cette mise à disposition de locaux peut leur être retirée.

L'organisation des soirées étudiantes, week-ends d'intégration, etc. est soumise à l'autorisation du directeur de la composante. Des mesures de prévention des risques (alcool, abus sexuels, violence, etc.) doivent être prises par les organisateurs.

### **Affichage**

Des emplacements spécifiques sont aménagés pour l'affichage des informations. En dehors de ces aménagements (panneaux ou tout autre type de supports), une autorisation du directeur de la composante ou de la directrice des services doit être obtenue pour afficher ou diffuser des informations. Tout affichage "sauvage" sera systématiquement retiré et détruit.

### Circulation et parking

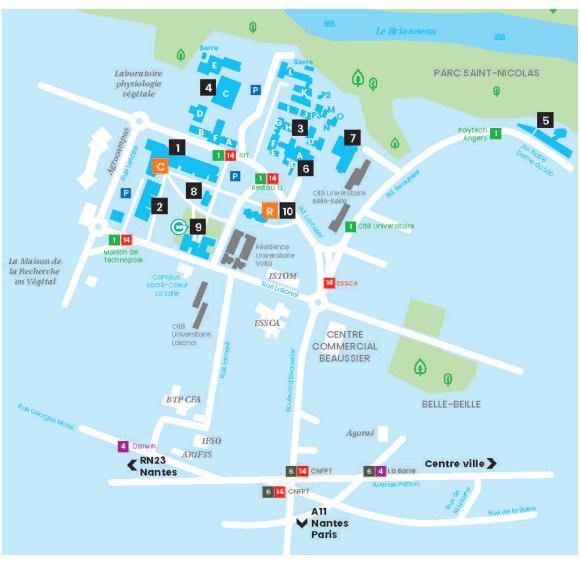
Tout véhicule circulant dans l'enceinte de la Faculté doit rouler au pas.

Il est interdit de stationner en dehors des emplacements prévus à cet effet et, notamment, sur les zones de cheminement ou d'évacuation (escaliers, issues de secours...).

Les voies d'accès des pompiers ou de véhicules de secours doivent être dégagées en permanence.

### **CAMPUS BELLE-BEILLE**





Version juillet 2022

- Faculté des lettres, langues et sciences humaines
- 2 Bibliothèque universitaire Galerie 5
- 3 Faculté des sciences
- 4 IUT Angers Cholet
- Polytech Angers Spécialités ingénieurs Qualité, Innovation et Fiabilité, Systèmes Automatisés et Génie Informatique et Bâtiment : Exploitation-Maintenance et Sécurité
- 6 SSTU Santé au travail
- 7 Suaps Centre sportif
- 8 Malson de la recherche Germaine Tillon
- 9 La Passerelle SUIO-IP, SSU Médecine préventive, Bureau des internationaux (BDI), Relais handicap, Celfe et Terre des sciences

- La Parenthèse Lieu de vie étudiant
- Resto U Belle-Bellle Cafet'U L'Escale
- Cafet'U Lettres
- Guichet d'information
- P Parking
- 1 4 6 14 Arrêt de bus
- Cité universitaire